

## e-Triennal : la procédure des programmes triennaux informatisée - Archive -

### Une action du plan e-Communes

Portail Wallonie | - Plan du site - Aide - Contacts

Portail ETriennal

Vous êtes ici : **Authentification**

Authentification

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion

Authentification Mentions légales - Vie privée - Médiateur - Accessibilité Haut de la page

Les **programmes triennaux** (décret du 21/12/2006) occupent une place primordiale dans la gestion d'une commune.



Ils permettent tous les trois ans de planifier les gros travaux et d'introduire des demandes de subsides auprès de la Région.

Dans les faits, il s'avère que gérer un programme triennal est très lourd vu le nombre important d'informations, de documents et de messages échangés entre les nombreux intervenants dans le processus au cœur duquel se trouvent les communes et les provinces.

Le projet **e-triennal** a pour **objectifs** l'amélioration de la gestion des programmes triennaux par la **simplification administrative** et la mise en place d'outils permettant une meilleure **efficience** de l'ensemble des acteurs. L'informatisation complète de la procédure des programmes triennaux permettra à tous les acteurs de suivre avec précision l'état d'avancement des dossiers de subsidiation.

Les fiches d'investissements des programmes triennaux doivent contenir en annexe un plan de localisation. Un module spécifique accédant aux données du Portail cartographique de la Région wallonne permet de réaliser le dessin de l'emprise du chantier. Cette emprise est communiquée aux impétrants afin de préparer la réunion plénière et la coordination des travaux.

## **Elaboration des programmes triennaux 2007 - 2009 (Attention, le RW99 est remplacé par Qualiroutes depuis le 1er janvier 2012)**

- [Lettre-circulaire élaboration PT 2007-2009](#) 
- [Circulaire relative à l'élaboration des programmes triennaux 2007-2009](#)  (Source *Moniteur belge*)
- [Fiches d'investissements](#) 
  - [Fiches PT 2007-2009](#) 
  - [Fiches voiries 2007- 2009](#) 
  - [Fiches bâtiments 2007-2009](#) 
  - [Capacité financière](#) 

---

**A Mesdames et Messieurs les Présidents et Membres des Collèges provinciaux**

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Membres des Collèges communaux**

Par sa circulaire du 9 mars 2007, publiée au Moniteur belge le 16 mars 2007, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique vous invitait à introduire vos propositions de programmes triennaux 2007 – 2009 et, le cas échéant, un programme triennal partiel, via la plate-  
- forme e-Triennal .

Force m'est de constater qu'après plus de deux mois de mise en pratique, les communes rencontrent de nombreuses difficultés de tous ordres pour introduire leurs propositions via ladite plate-  
- forme e-Triennal.

Le but principal du e-Triennal était de faciliter le travail des Pouvoirs locaux en améliorant la gestion des programmes triennaux ainsi que la traçabilité pour tous les intervenants.

Il a été décidé de vous permettre dès à présent d'introduire vos propositions par envoi postal et ce, qu'il s'agisse d'un programme triennal partiel ou d'un programme triennal complet.

Hormis cette modification importante, tous les autres termes de la circulaire du 9 mars 2007 restent bien entendu d'application.

Pour ce qui concerne l'introduction des programmes triennaux complets, les fiches d'investissements à utiliser sont jointes en annexe et sont disponibles en format word sur le site de la D.G.P.L. – Direction générale des Pouvoirs locaux ( <http://pouvoirs locaux.wallonie.be> ) ou sur la [plate-forme e-Triennal](#) en utilisant votre code d'accès « rôle d'opérateur ».

Je vous remercie pour votre compréhension et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération la meilleure.

La Directrice générale,  
Annie VANBOTERDAL-BIEFNOT

## Les acteurs

Le projet E-Triennal place la commune au centre d'une activité intense d'échange d'informations, de documents et de messages. Le schéma ci-après représente les parties concernées et indique les flux informationnels qui les relient.



## Objectifs et enjeux globaux

Le projet e-Triennal s'inscrit dans le plan e-Communes qui a pour objectif la modernisation des administrations locales en s'appuyant sur l'expérience Régionale et l'évolution des méthodes et technologies visant à :

- **Mutualiser** les investissements, les compétences et les ressources ;
- **Maîtriser** la technologie et les coûts ;
- **Moderniser** la relation avec le citoyen ;
- **Renforcer les collaborations** ;
- Sortir des systèmes propriétaires : **interopérabilité**.

L'e-Triennal a pour finalités d' :

- **Améliorer la gestion des Programmes Triennaux** par **une simplification administrative à tous les niveaux** ;
- **Améliorer la coopération et l'efficacité des acteurs** :
  - **En associant** toutes les parties prenantes sur une base transversale et fédératrice (**plate-forme Web sécurisée**) ;
  - **En optimisant le processus** (modélisation, workflow, gestion du contenu...) ;
  - **En sécurisant** les accès, documents et données ;
  - En mettant en pratique la **signature électronique** ;
  - **En assurant l'interopérabilité** des systèmes, documents et données ;
- **Améliorer la qualité par la** :
  - **Maîtrise** raisonnable des **délais**, compatible avec le décret régissant les programmes triennaux ;
  - **Traçabilité** des demandes ;
  - **Suivi et assistance** à l'exécution des programmes

## Etapes et résultats

La réalisation de ce projet a nécessité **deux grandes étapes** :

1. La première repose sur une méthodologie d'analyse et de modélisation (OSSAD) menant à la **dématérialisation des processus**, ce qui impacte directement la gestion des processus métiers, la gestion des formulaires, la gestion des contenus de l'organisation et la gestion des utilisateurs.

Ce sont les résultats de cette première étape qui sont les plus remarquables ; en effet, le mariage entre l'analyse des processus métier en collaboration étroite des usagers avec une analyse documentaire approfondie du contenu informationnel conduit aux finalités attendues d'e-Triennal

Rien que pour la phase d'introduction du programme triennal les chiffres sont éloquents :

### Avant modélisation

9 formulaires à la disposition des villes et communes

45 Opérations (gestion, demande d'avis, rappel...)

40 Documents (papier & mails)

### Après modélisation

2 formulaires

18 Opérations (automatisation...)

15 Documents (formulaires intelligents...)

Outre ces résultats directement visibles, les processus modélisés, les formulaires intelligents deviennent accessibles pour la réalisation des programmes triennaux.

2. La seconde porte sur la réalisation d'une **plate-forme sécurisée d'échanges informatisés** entre les Administrations, les citoyens et les entreprises.

Celle-ci est accessible via un navigateur Internet et est proposée comme un service que la Direction générale des Pouvoirs locaux met à disposition des utilisateurs.

Elle est conforme aux recommandations du e-Gouvernement et est indépendante de tout système et application existants. Elle comprend toutes les fonctions identifiées lors de la première étape.

Elle fait intervenir plusieurs composants qui sont en partie pilotés par le cœur de la plate-forme : le **Workflow**.

A partir de début 2007, tous les dossiers du programme triennal 2007-2009 seront introduits et suivis au travers de la plate-forme e-triennal.

## Plate-forme web

La plate-forme web développée et sécurisée (portail e-Triennal de la Région wallonne) permet à tous les intervenants de suivre l'évolution d'un dossier. Ils peuvent créer, modifier, valider, signer électroniquement, gérer et rechercher tous les documents constitutifs d'un dossier. L'outil est valable pour toutes les phases des projets, depuis

L'introduction d'un programme triennal par un demandeur en passant par l'introduction d'un projet et sa mise en adjudication, jusqu'à la gestion des décomptes de travaux.

Un suivi des tâches (workflow) assure une parfaite traçabilité des documents (créés par le biais de formulaires "intelligents") et de leur gestion en temps réel.

En fonction des rôles attribués aux intervenants, différents formulaires électroniques sont complétés :

- Éditables sans contrainte de temps (sauver, imprimer, modifier, assistance au calcul...);
- Résultats réutilisables dans d'autres documents (récapitulatif, délibération...);
- Validation sous conditions de complétude.

L'outil offre, par exemple, pour la phase "introduction" d'un programme triennal les fonctionnalités suivantes :

- l'authentification et le contrôle des accès en fonction du rôle des utilisateurs ;
- la fiche de renseignement ;
- la création d'un programme ;
- la création des fiches d'investissements (bâtiments, voiries-égouttage) ;
- le calcul de l'estimation ;
- l'ajout d'annexes (photos ou documents scannés) ;
- l'ajout d'un plan de situation ;
- le récapitulatif ;
- la validation ;
- l'ajout de la délibération ;
- la signature électronique de l'envoi ;
- l'envoi, la preuve d'envoi.

L'outil offre en outre une vision globale des programmes et des investissements, de la part subsidiable et de la part non subsidiable de chacun, des projets prévus par année...

Mieux encore, un module spécifique, pour faciliter la coordination des travaux de voirie avec les impétrants, accède aux données du Portail cartographique de la Région wallonne et permet ainsi de localiser les chantiers.

Au-delà de la simplification administrative des procédures, "e-Triennal" permet également une mutualisation des ressources et un meilleur suivi de tous les chantiers. Avec cet outil, nous obtenons une photo instantanée de tous les travaux entrepris dans le cadre des programmes triennaux.

## **Définition des rôles et des tâches**

### **A. Pour la gestion des droits d'accès des utilisateurs désignés, les rôles concernés sont :**

- **Gestionnaire de droits** chargé :
  - D'encoder les renseignements (y compris le login et le mot de passe) relatifs aux personnes autorisées à utiliser e-Triennal.

**B. Pour le "montage/encodage" des Programmes Triennaux, les rôles concernés sont :**

- **Opérateurs** chargés :
  - D'encoder les renseignements généraux de la commune ;
  - D'encoder un Programme Triennal (fiches d'investissement, ajout d'annexes, modifications d'une fiche d'investissement) ;
  - D'éditer un tableau récapitulatif ;
  - De compléter et d'éditer une délibération du Conseil Communal.
- **Encodeurs services financiers** chargés :
  - De remplir le formulaire de capacité financière.

**C. Pour les actions et rôles devant conduire à l'envoi du programme triennal à la Région wallonne, les rôles concernés sont :**

- **Direction des travaux**
- **Responsable du service financier**
- **Secrétaire Communal** (pour compte du collège et du conseil communal) qui doit :
  - Visualiser et éditer les divers formulaires créés par les opérateurs/encodeurs ;
  - Valider ou émettre des remarques sur ceux-ci.
- **Bourgmestre** qui doit :
  - Signer électroniquement certains documents.

Selon l'organisation du travail que vous déciderez, une même personne peut remplir un ou plusieurs rôles repris ci-dessus.

Des formations pratiques à destination des agents communaux et provinciaux seront organisées entre le 26 janvier et le 16 mars 2007. Elles auront pour objectif de permettre aux opérateurs et encodeurs financiers d'initier l'encodage de Programmes triennaux : ils auront en effet appréhendé l'ensemble des formulaires et des opérations à réaliser.

L'objectif de la formation prévue est de permettre aux personnes concernées de :

- De visualiser et éditer les divers formulaires créés ;
- De valider ou d'émettre des remarques sur ceux-ci ;
- De signer électroniquement certains documents ;
- De comprendre les notions de file d'attente.